

le canard du

Bulletin d'information réservé aux adhérents - n°22 - Septembre 2018

SOMMAIRE

EDITORIAL le SLC-CSF a 40 ans Page 1

LE DOSSIER DU SLC Mise en place de l'assurance pour compte locataire

Page 2

QUOI DE NEUF ? Loi Egalité & Citoyenneté: Conséquences des mesures en vigueur

Page 3

Loi de finances 2018 -Baisse des APL

Page 4

Tribunes libres des associations représentatives de locataires

Page 5

Les charges locatives Les contrôles de charges

Pages 6 et 7

ELECTIONS Les élections des représentants des locataires Les dates à retenir

Page 8

le SLC-CSF a 40 ans

Cette année d'élections des représentants des locataires chez les bailleurs sociaux, est l'occasion de prendre un peu de recul sur l'évolution de notre organisation depuis ses 40 ans d'existence. D'une simple association de locataires du 20ème arrondissement de Paris en 1978, le SLC-CSF est devenu la première organisation des locataires chez les bailleurs sociaux de la Ville de Paris avec aujourd'hui une centaine d'associations de locataires affiliées, sur l'ensemble des arrondissements parisiens.

Bien entendu, tout cela ne s'est pas fait du jour au lendemain : c'est le fruit de la mobilisation d'une équipe de bénévoles et de salariés pour la défense des droits des locataires et l'amélioration de leur cadre de vie. Durant ces 40 dernières années, certaines actions ont marqué notre histoire et notre image d'efficacité vis à vis des bailleurs et des locataires, et méritent d'être rappelées succinctement :

- 10 ans de procédure à l'encontre de la RIVP à partir de 1990 et allant jusqu'au Conseil d'Etat, afin de faire reconnaitre l'illégalité des barèmes de supplément de loyer ILM 28, et d'obtenir réparation du préjudice subi par les locataires,
- En 2001, remise en cause des marchés frauduleux de l'OPAC de Paris, avec constitution de partie civile le SLC-CSF ayant été la seule organisation de locataires à être reconnue par les juges et à obtenir un dédommagement dans cette affaire des HLM de Paris,
- Succès devant la Cour de cassation en 2006 dans l'action en justice menée par le SLC-CSF à l'encontre de Paris Habitat en matière de «charges gardiens», ayant conduit à une économie de 20 millions d'euros de charges locatives pour les locataires,
- Première «Action de Groupe» SLC-CSF en 2016 en matière de charges locatives avec pour résultat plus de 2 millions d'euros remboursés immédiatement aux locataires sur les charges d'ascenseurs et à partir de cette date, une économie de 1 million d'euros tous les ans pour les locataires de Paris Habitat...

Mais ces « actions spectaculaires » ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel, à savoir la mobilisation au quotidien de chaque responsable bénévole de nos associations pour porter une démarche collective aux côtés des locataires, avec le soutien du SLC-CSF. C'est aussi un investissement fort et permanent pour contrôler chaque année les charges locatives avec des remboursements tous les ans de plusieurs centaines de milliers d'euros.

L'actualité nous montre plus que jamais la nécessité de poursuivre cette action en faveur des locataires et de la défense du logement social. En effet, le modèle du logement social est aujourd'hui attaqué frontalement par les mesures gouvernementales : baisse de l'APL, réduction de la contribution de l'Etat à la construction des logements sociaux, remise en cause du droit au maintien dans les lieux.....

C'est pourquoi les élections de décembre 2018 seront l'occasion de confirmer l'utilité de la représentation des locataires par des administrateurs SLC-CSF bénévoles et compétents, ce qui permettra encore demain, d'obtenir de réels succès tant dans des actions d'ampleur que dans des actions locales sur chaque groupe.

► Cette année plus que jamais, nous comptons sur la mobilisation de chacun d'entre vous !

www.slc.asso.fr Le canard du SLC - n° 22 ● 1